



Séance du 26 septembre 2023

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : Unanimité

Convocation du : 19 septembre 2023
Date d'affichage : 20 septembre 2023

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le **3 Octobre 2023** et publication
du **3 Octobre 2023**.

Délibération N° 05-23-43

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, Mme WOLOSZ Angélique, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. FOUQUET Hervé, M. VAN MEENEN Laurent, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, M. KOS Arnaud, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés : M. LAGACHE Frédéric, Mmes CIESIELSKI Magali, CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria.

Absent excusé et non représenté : M. LAINÉ Patrice.

Secrétaire de séance : Mme WOLOSZ Angélique

OBJET

**REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°05-21-39 du 13 octobre 2021, désignant comme administrateurs au C.C.A.S de Thumeries, les membres du conseil municipal suivants :

- 1- Jean-Paul VERHELLEN
- 2- Angélique BAYART
- 3- Philippe QUILLIOT
- 4- Patrick FILLIERE
- 5- Laurent VAN MEENEN
- 6- Sandrine RIOU

Vu le décès de Monsieur Jean-Paul VERHELLEN survenu le 16 juin 2023,



En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

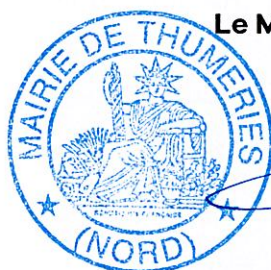
Madame le maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une seule liste est déposée.

Sont donc proclamés membres du conseil d'administration du C.C.A.S, les membres du conseil municipal suivants :

- 1- **Patrick ARCHIE**
- 2- Angélique BAYART
- 3- Philippe QUILLIOT
- 4- Patrick FILLIERE
- 5- Laurent VAN MEENEN
- 6- Sandrine RIOU

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Nadège BOURGHELLE-KOS.

